

PRÉFET DES  
HAUTES-PYRÉNÉES

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES  
CABINET - PÔLE COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tarbes  
Le 17/02/2020

## LUTTE CONTRE L'AMBROISIE CONSULTATION DU PUBLIC DU 20 FÉVRIER AU 20 AVRIL 2020

L'ambrosie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. Elle se développe et se multiplie très facilement sur différents types de terrains, notamment ceux sur lesquels interviennent des activités humaines (surfaces agricoles, bords de route, chantiers...).

Très présente depuis plusieurs années dans la vallée du Rhône, elle s'étend aujourd'hui en région Occitanie.

Face à l'impact possible de l'ambrosie sur la santé et les cultures, **un projet d'arrêté et un projet de plan d'action pour lutter contre l'ambrosie dans les Hautes-Pyrénées ont été élaborés et sont soumis à la consultation du public du 20 février au 20 avril 2020.**

Ces documents précisent les mesures de prévention et de destruction de l'ambrosie.

Ils sont mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État du Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/arrete-de-lutte-contre-l-ambrosie-a5361.html>

Les observations du public peuvent être recueillies durant ce délai :

- ⌚ soit par voie électronique : [ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr)
- ⌚ soit par voie postale, par courrier adressé à :

Agence Régionale de Santé Occitanie  
Délégation départementale des Hautes-Pyrénées  
Cité Administrative  
10 rue Amiral Courbet  
65013 TARBES CEDEX

Contact presse  
05 62 56 65 05  
05 62 56 65 26

Pref-communication  
[@hautes-pyrenees.gouv.fr](https://twitter.com/hautes-pyrenees.gouv.fr)